NOTE

Date	:	Vendredi 9 mars 2007
Expéditeur	:	JP. Moll et G. Weissbrodt, chefs DSO et DRH
Destinataires	:	Toutes unités et tous services du DSO
Objet	:	**Passerelle AS vers ASSC**

Mesdames et Messieurs

Les centres de formation de Delémont, St. Imier et La Chaux de fonds ont offert récemment un programme passerelle permettant aux titulaires d'un certificat d'aide-soignante d'obtenir celui d'ASSC.

L'Hôpital du Jura, concerné comme signataire d'un éventuel contrat tripartite, a pris connaissance de l'offre de l'ESIJ à fin janvier 2007.

Ce dossier a été traité en Comité de direction le 7 mars dernier. La position de l'H-JU a été arrêtée de la manière suivante :

- Le marché du travail actuel permet à l'H-JU de faire face à ses besoins en recrutant des Aides-soignantes ou des ASSC en recherche d'emploi. Ceci dans un domaine où la rotation du personnel est raisonnable.
- Vu le délai imparti, l'H-JU n'a encore fixé aucune disposition permettant à des employées exerçant en son sein de suivre la dite formation passerelle. Ceci concerne en particulier le taux d'activité permettant la fréquentation des cours, en journée et en soirée, mais aussi les mesures d'encadrement nécessaires à ces nouveaux apprenants et l'organisation de stage sur un autre lieu que celui habituellement fréquenté par les candidates.
- Il ne fait aucun doute pour le Comité de direction que des collaboratrices de l'H-JU devraient pouvoir bénéficier de cette opportunité, pour autant qu'à l'obtention de leur certificat d'ASSC, les besoins de l'institution leur permettent d'exercer comme telles et en voyant leur classification salariale revue.

Pour ces différentes raisons et afin de préparer l'avenir avec sérénité et en ligne avec les besoins de l'H-JU, il a été décidé de renoncer à signer ce type de contrat pour une formation débutant en 2007.

D'ici au mois de juin, pour l'élaboration du budget, les différentes demandes pour suivre cette passerelle en débutant en 2008 seront examinées avec soin. Ces demandes sont à adresser à l'infirmier-chef du site qui traitera ensuite avec le service de formation du département des Ressources Humaines.

Espérant ainsi clarifier une situation qui préoccupe nombre de collaboratrices, les signataires demeurent à la disposition de chacune et chacun et vous saluent cordialement.

HÔPITAL DU JURA

Jean-Paul Moll
Chef du département des soins

Gérard Weissbrodt
Chef du département RH